



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 45 et 55 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et contexte général

1. Il y a cinq ans, les dirigeants du monde se sont rassemblés pour adopter la Déclaration du Millénaire¹, en s'appuyant sur les résultats de 10 années de grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Ce texte historique illustre l'aspiration des peuples des Nations Unies à construire un monde meilleur et plus sûr pour le XXI^e siècle, c'est-à-dire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste uni par les valeurs communes que sont la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités. Il comprenait un programme à suivre pour réaliser cet objectif en renforçant la sécurité collective et en établissant un partenariat mondial pour le développement.

2. Depuis le Sommet du Millénaire, nous avons tenu d'autres grandes conférences – concernant notamment le financement du développement, à Monterrey (Mexique), et le développement durable, à Johannesburg (Afrique du Sud) – qui ont renforcé le consensus mondial sur plusieurs questions importantes.

3. Par sa résolution 58/291 en date du 6 mai 2004, l'Assemblée générale a décidé de tenir à New York au début de sa soixantième session, en 2005, une réunion plénière de haut niveau avec la participation de chefs d'État et de gouvernement, une réunion au sommet donc, à des dates qu'elle aurait fixées à la session en cours.

4. La réunion au sommet constituera un événement d'une importance décisive. Elle entreprendra un examen complet des progrès accomplis dans la réalisation de tous les engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que dans l'application intégrée des textes et des engagements issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Elle fera toutefois plus que cela, en nous donnant une occasion unique d'insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre de la vision énoncée dans la Déclaration. En tant que Secrétaire général, je n'épargnerai aucun effort pour faire en sorte que cette réunion soit fructueuse.

5. L'Assemblée générale m'a prié de lui soumettre un rapport d'ensemble sur l'application de la Déclaration du Millénaire, que je présenterai en mars 2005. J'ose espérer que ce rapport aidera les États Membres dans leurs délibérations. Il portera sur tous les domaines couverts par la Déclaration et comprendra notamment un examen des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs du Millénaire relatifs au développement et le financement des activités correspondantes.

6. Dans mon rapport, je tiendrai également compte, pour ce qui est en particulier de la paix et de la sécurité, des conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, que j'ai créé il y a un an et qui me présentera son rapport le 2 décembre 2004. Je compte transmettre sans délai ce rapport aux États Membres, avec un certain nombre d'observations et de suggestions pour l'examen des recommandations du Groupe et les décisions qui seront prises à leur sujet, en soulignant notamment celles qui appelleraient des mesures de suivi de la part des différents organes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Mon rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire couvrira l'ensemble des questions visées dans cette dernière et j'y indiquerai les domaines dans lesquels, à mon sens, les États Membres devraient prendre des décisions pendant leur réunion au sommet de septembre 2005 en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire.

7. Dans sa résolution 58/291, l'Assemblée générale m'a prié de lui soumettre à sa cinquante-neuvième session un rapport contenant des propositions relatives aux modalités, à la forme et à l'organisation de cette importante manifestation afin qu'elle l'examine et se prononce. Le présent rapport fait suite à cette demande.

8. Se conformant au paragraphe 3 de la résolution 58/291, le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale a tenu des consultations ouvertes à tous pour contribuer à mon rapport. Il a demandé aux Représentants permanents du Guatemala et de la Norvège de conduire ces consultations en tant que médiateurs. Les intéressés ont mené une série de consultations en mai et juin 2004 et présenté leur rapport le 6 juillet au Président, qui me l'a ensuite transmis.

9. Ce rapport m'a été véritablement utile et je voudrais remercier le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et les médiateurs de leur précieuse contribution.

10. Les recommandations formulées dans le présent document s'appuient sur le rapport des médiateurs et les enseignements tirés du Sommet du Millénaire, tenu du 6 au 8 septembre 2000, ainsi que sur l'expérience acquise à ce jour dans le cadre de l'organisation des sessions extraordinaires, des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, des dialogues de haut niveau et d'autres réunions de l'Assemblée générale.

II. Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau

A. Durée et calendrier

11. Les médiateurs ont indiqué que, dans leur grande majorité, les États Membres préféreraient que la réunion dure trois jours. Je souscris à leur avis et recommande à l'Assemblée générale d'envisager de tenir la réunion plénière de haut niveau sur une période de trois jours.

12. L'Assemblée générale a décidé de tenir la réunion plénière de haut niveau au début de sa soixantième session. Étant donné que cette session commencera le 13 septembre 2005, elle voudra peut-être envisager de tenir la réunion plénière du mercredi 14 septembre au vendredi 16 septembre 2005.

13. Le débat général, que l'Assemblée générale souhaitera peut-être organiser comme à son habitude, commencerait alors le jeudi 20 septembre.

B. Structure et forme

14. Les médiateurs ont indiqué que la majorité des délégations préférerait une combinaison de réunions plénières et de séances interactives, comme celles tenues lors du Sommet du Millénaire, qui avait comporté trois jours de réunions plénières, avec deux séances chacune. Quatre tables rondes avaient été organisées au cours de ces trois jours.

15. L'Assemblée générale voudra peut-être reprendre la forme et la structure du Sommet du Millénaire et tenir des séances plénières et quatre tables rondes interactives.

16. En ce qui concerne les thèmes des tables rondes, l'Assemblée générale voudra peut-être envisager deux options. Dans la première, chaque table ronde porterait sur l'ensemble de l'ordre du jour, reprenant ainsi la pratique suivie lors du Sommet du Millénaire. Cette solution aurait l'avantage de permettre l'examen d'un point de vue intégré des différentes questions et de mettre en lumière leur interaction.

17. Dans la deuxième option, l'Assemblée attribuerait l'examen de thèmes particuliers aux quatre tables rondes. Cela permettrait une analyse plus ciblée et plus approfondie de tel ou tel aspect des questions examinées.

C. Participation

18. Dans sa résolution 58/291, l'Assemblée générale a indiqué que la réunion plénière de haut niveau se tiendrait au niveau des chefs d'État et de gouvernement. J'appuie résolument cette décision et encourage tous les États Membres à participer au sommet au plus haut niveau.

19. En ce qui concerne les délégations d'observation, l'Assemblée souhaitera peut-être envisager de suivre la pratique qu'elle a établie.

20. Pour le Sommet du Millénaire, l'Assemblée avait décidé d'inviter un coprésident du Forum du Millénaire, manifestation qui réunissait des représentants

de la société civile et s'est tenue en mai 2000, et le Président de la Conférence des présidents des parlements nationaux à prendre la parole à la plénière du Sommet. Elle souhaitera peut-être suivre une procédure analogue à la réunion plénière de haut niveau, en 2005.

21. Pour des raisons de sécurité et compte tenu de l'espace limité dans le bâtiment de l'ONU, une participation plus large de la société civile est malheureusement impossible. Je suis toutefois convaincu que cette dernière peut apporter une contribution utile au processus préparatoire, tant sur le fond qu'en ce qui concerne la diffusion d'informations sur les questions qui seront traitées. L'Assemblée souhaitera donc peut-être envisager d'organiser des auditions avec les organisations de la société civile avant la réunion plénière de haut niveau, en juin 2005.

22. J'ai mentionné ces auditions dans le rapport que j'ai soumis en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/59/354), dans lequel j'ai proposé que l'Assemblée générale organise chaque année une audition interactive informelle de deux jours avec les organisations non gouvernementales avant l'ouverture de sa session ordinaire. L'examen détaillé de l'application de la Déclaration du Millénaire tous les cinq ans serait une excellente occasion de tester cette proposition.

D. Processus préparatoire

23. Pour assurer l'efficacité du sommet, le processus préparatoire devrait suivre un certain nombre de principes généraux. En premier lieu, il devra être ouvert, représentatif et transparent. En deuxième lieu, il devra rassembler diverses contributions et aboutir à un ensemble de décisions unique et intégré, qui sera présenté à la réunion plénière de haut niveau. En troisième lieu, il devra être souple et efficace, utilisant les réunions et mécanismes existants dans toute la mesure possible. Enfin, dernier point mais non le moindre, compte tenu de l'importance et de l'ampleur de l'ordre du jour, le processus préparatoire devra être conduit de manière à parvenir à un consensus et à obtenir des résultats. Compte tenu de l'importance des questions, les États Membres souhaiteront peut-être faire intervenir des ministres au moment approprié.

24. Pour ces raisons, le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec les États Membres, souhaitera peut-être désigner un petit « groupe directeur » dynamique, composé de représentants de pays de toutes les régions. Cet organe l'aiderait à diriger le processus préparatoire. Il est important que les États Membres désignent des représentants qui soient prêts à consacrer un temps considérable à ce processus.

25. Il serait souhaitable que les décisions concernant la date et la durée de la réunion soient prises à la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, et que celles relatives à la structure et à la forme de la plénière de haut niveau soient prises avant que je présente mon rapport détaillé sur l'application de la Déclaration du Millénaire, en mars 2005. Le règlement rapide de ces questions d'organisation laisserait suffisamment de temps aux États Membres et au Secrétariat de l'ONU pour prendre les dispositions nécessaires concernant la réunion plénière de haut niveau et permettrait à ces derniers de concentrer leur attention sur le fond de la réunion, une fois qu'ils auraient reçu mon rapport.

E. Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

26. Par sa résolution 58/230 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de tenir le Dialogue de haut niveau biennal sur le financement du développement en 2005, au niveau ministériel, et d'en fixer la date et les modalités à sa cinquante-neuvième session, en tenant compte des autres réunions importantes. Il serait, à mon avis, hautement souhaitable d'organiser le Dialogue avant le sommet, de sorte qu'il puisse apporter une contribution au processus préparatoire.

27. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement devrait se tenir au niveau ministériel, avec la participation de ministres chargés de divers portefeuilles, y compris les finances, le commerce et le développement, et élaborer une série de recommandations concrètes pour le processus préparatoire du sommet.

28. Il existe plusieurs options concernant la date du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Par ordre chronologique, la première consisterait à organiser le Dialogue en avril 2005, par exemple aussitôt après la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Cela pourrait augmenter la participation de haut niveau de ministres qui participeront aux réunions des institutions de Bretton Woods à Washington, les 16 et 17 avril 2005. Mais, si le Dialogue de haut niveau se tenait en avril, cela serait peut-être trop tôt pour qu'il ait un impact décisif sur le processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée.

29. La deuxième option consisterait à tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement à la fin de juin ou au début de juillet 2005, juste avant le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social de 2005, qui se tiendra à Genève. Cette option permettrait également d'accroître la participation au niveau ministériel, du fait de la tenue consécutive des deux réunions de haut niveau. Elle permettrait aussi au Dialogue d'apporter à temps une contribution concrète au processus préparatoire de la réunion plénière de haut niveau.

30. La troisième option consisterait à tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement juste avant la réunion plénière de haut niveau, éventuellement le lundi 12 et le mardi 13 septembre 2005. Il pourrait toutefois être difficile d'obtenir une participation de haut niveau au Dialogue, compte tenu du fait que les ministres se rendront à Washington, les 24 et 25 septembre 2005, pour participer aux réunions des institutions de Bretton Woods.

31. L'option consistant à fixer la date du Dialogue de haut niveau fin juin ou début juillet semblerait être la meilleure solution pour qu'il apporte une contribution au processus préparatoire, car avril serait prématuré et septembre une date trop tardive. L'Assemblée générale pourrait donc envisager de tenir le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, à Genève, à la fin de juin ou au début de juillet 2005.

III. Conclusion

32. Comme je l'ai indiqué plus haut, la réunion au sommet de septembre 2005 constituera une manifestation d'une importance décisive. Les décisions qui seront

prises à cette occasion pourraient déterminer l'avenir de l'Organisation. Encore plus important, elles nous offriront la meilleure chance – et peut-être la seule – d'instaurer un monde plus sûr, plus juste et plus prospère en ce nouveau siècle, non seulement pour nous-mêmes mais pour nos enfants et petits-enfants. C'est ce que je voulais dire lorsque j'ai déclaré l'an dernier, à l'Assemblée en 2004, que nous étions à la « croisée des chemins ». Nous devons saisir cette occasion et relever sans attendre les défis auxquels nous sommes confrontés.

33. J'engage donc vivement les États Membres à porter un intérêt actif et positif aux questions qui seront examinées lors de la réunion au sommet. En fait, je leur demande instamment d'entamer la préparation de la réunion au plus haut niveau du gouvernement, avec la volonté résolue de parvenir à un accord sur les décisions qui permettront d'honorer effectivement les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire, renforçant l'Organisation des Nations Unies et la rendant plus efficace en tant qu'instrument permettant d'instaurer un monde meilleur et plus sûr. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un programme ambitieux, mais je suis convaincu qu'il est viable si les États Membres ont la volonté de le mettre en œuvre. Les catégories de population les plus faibles, les plus vulnérables et les plus déshéritées de ce monde comptent sur l'Organisation pour les aider et les protéger. Nous ne devons pas les décevoir.

Notes

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.